

| Nombre de membres | | | |
|-------------------|----------|----------|-----------------------|
| En exercice | Présents | Pouvoirs | Ont pris part au vote |
| 16 | 12 | 2 | 14 |

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de juin,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **23 juin 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Virginie BACLET (pouvoir à Catherine THOINON), Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Aurélien SICARD, Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : **DEL.2023.06.28.06**

OBJET : Convention de servitudes ENEDIS.

Monsieur le Maire expose la demande d'ENEDIS, qui, afin de procéder à la desserte du bâtiment bibliothèque / Cocon / cabinet infirmier, doit procéder à une extension du réseau électrique que le Domaine de Thol, propriété communale.

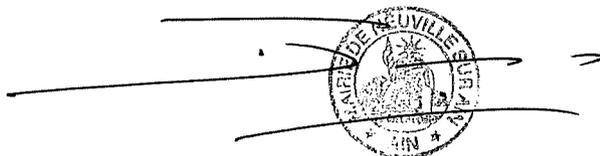
Il présente le plan de desserte proposé et indique qu'une convention de servitudes doit être validée afin de définir les droits et obligations de chacun.

Il donne lecture de ce projet de convention et invite le conseil à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les termes de la convention à intervenir pour l'extension du réseau électrique au Domaine de Thol
- Autorise le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Thierry DUPUIS